

OPINION

« Asile et réfugiés dans les pays afro-arabes » de Khadija Elmadmad

Le plus grand nombre de réfugiés aujourd'hui dans le monde des Musulmans

Cet ouvrage, travail de recherche de Khadija Elmadmad, vient d'être publié chez EDDIF avec le concours du Ministère de la Culture et de la Communication,

On les appelle « Les déracinés de la terre ». Ce sont les réfugiés, les migrants forcés, les demandeurs d'asile à travers le monde. On les estime à quelques cinquante millions d'êtres humains à travers le monde, des êtres sans abris dont la majorité sont dans des pays musulmans et dont le tiers ont pour espace d'errance l'Afrique déchirée par les guerres civiles et la désertification. Dans une approche socio-juridique l'essai « Asile et réfugiés dans les pays afro-arabes », de Khadija Elmadmad, professeur de droit et d'anglais, parle d'eux en évoquant un drame des réfugiés « plus grave et plus général que jamais auparavant », réfugiés dont l'avenir s'annonce obscur avec l'internationalisation actuelle des violations des Droits de l'Homme ».

L'ouvrage se base sur une étude de terrain au Soudan, effectuée du 9 décembre 1991 au 9 février 1992. Il s'agissait pour l'auteur de répondre, par l'enquête, à des questions fondamentales dont celle de savoir si le concept d'asile dans l'Islam, dans le sens du devoir et de la protection effective à tout demandeur d'asile et de migrants involontaires était appliqué », surtout dans un pays, le Soudan, gouverné par un régime islamiste. Il s'agissait de connaître aussi les règles musulmanes et africaines relatives à l'asile et à la migration forcée dans un pays, qui pour des causes de guerres civiles recevait des marées de réfugiés de l'Éthiopie, l'Erythrée et le Sud du Soudan.

L'idée de mener un tel travail de recherche spécifique, y compris le choix du terrain, est à chercher, selon l'auteur, dans le fait que le plus grand nombre des réfugiés et des personnes déplacées de leur pays d'origine, avec le déracinement qui s'ensuit, coupure brutale avec le passé, ce sont, aujourd'hui, des Musulmans qui se trouvent dans des pays musulmans. Il suffit de citer les grands déplacements de populations et caravanes de peuples, en Afghanistan, Iran, Irak, Somalie, Pakistan, Yémen, Bosnie, Jordanie, Liban, Mauritanie, Soudan, Kosovo sans oublier bien entendu les Palestiniens. Dans ces États musulmans, où Dar Al Mouhajirine fait florès, les réfugiés sont loin de bénéficier du concept islamique et humanitaire de l'asile ; Ces « déracinés de la terre » perdus dans des États, eux-mêmes déracinés par rapport aux vraies traditions de l'asile selon le concept musulman, ont des ancêtres. Pour l'Afrique, on n'oubliera pas ces populations déplacées pour des raisons d'esclavage par les négriers, des populations estimées à près de 21 millions de personnes envoyées dans les plantations

d'Amérique. On n'oubliera pas non plus les Musulmans et juifs andalous chassés d'Espagne et accueillis au Maroc.

L'une des thèses fondamentales de cet essai c'est que le juriste des Droits de l'Homme a un défi à relever et qui est le fait de batailler pour accéder à des moyens juridiques de protection des réfugiés dans la terre d'Islam notamment en puisant dans l'histoire et la tradition de la Hijra « par une résurgence et une réinterprétation du droit traditionnel et religieux ».

L'auteur va plus loin dans l'interprétation. Partant du fait que le concept de l'asile en Islam est « beaucoup plus protecteur pour l'individu que le droit international », l'auteur réfute l'idée que les Droits de l'Homme en matière de protection des réfugiés et demandeurs d'asile soit une création occidentale. Partant aussi de cette conviction, l'auteur s'interroge sur la possibilité de « faire progresser le droit moderne de l'asile et des réfugiés par un retour au passé, aux traditions ignorées ». Sans que cela relève d'une quelconque nostalgie. En fait, l'auteur rappelle les traditions anti-islamiques relatives à la protection du réfugié, du persécuté, de l'étranger au temps de la Jahilla en Arabie et en terre africaine mais aussi dans la tradition judéo-chrétienne et la tradition musulmane. L'auteur rappelle quelques repères de protection comme celle du Prophète par son oncle non musulman Abu Talib, par la maison d'Abou Soufyane, par son compagnon Al Arqam, par l'Ansar de Médine. Le concept de Hijra et de l'Amane (protection) est développé aussi pour spécifier l'aspect humanitaire de l'asile comme un devoir de l'hôte tenu par la tradition d'hospitalité.

Khadija Elmadmad

Asile et Réfugiés dans les pays afro-arabes



EDDIF

té. Mais si le concept traditionnel d'asile est plus hospitalier, celui du droit international offre une protection restrictive. L'asile étant étatique, il est plus sélectif, les États, surtout les plus riches se barricadent derrière leurs frontières.

Mais comment arrêter les mouvements de migrations forcées mus par la misère, les catastrophes écologiques et l'injustice ?

Selon l'auteur, seul le respect des Droits de l'Homme est susceptible de mettre automatiquement fin aux problèmes des migrations forcées pourvu que soient garanties trois catégories des Droits de l'Homme : droits civils et politiques, droits économiques et sociaux et droits collectifs, droit à la paix au développement, à un environnement sain...

Khadija Elmadmad professeur de Droit et d'Anglais est titulaire de la Chaire UNESCO « Migration et droits humains » de l'Université Hassan II, Casablanca, Aïn Chok, présidente du réseau UNITWIN/UNESCO sur la migration involontaire, etc.

S.AFOULOUS

• « Asile et réfugiés dans les pays afro-arabes » essai de Khadija Elmadmad, Edition Edditif, Casablanca, 450 pages.